Plan de travail **2008**

Engagés dans la sécurité des aliments en Europe

efsa
European Food Safety Authority

Plan de travail 2008

En tant que pierre angulaire du système européen d'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, l'EFSA continuera de fournir aux gestionnaires des risques dans les institutions européennes et dans les États membres de l'Union européenne (UE) des avis scientifiques sur les risques existants et émergents.
L'Autorité restera pleinement engagée envers les principes clés d'excellence scientifique, d'ouverture, de transparence, d'indépendance et de réactivité, en se basant sur les méthodologies, informations et données scientifiques disponibles les plus récentes.

Pour atteindre ses principaux objectifs, à savoir assurer la protection de la santé des consommateurs européens et garantir la sécurité de la chaîne alimentaire humaine et animale, en 2008 l'EFSA :

1. rationalisera ses procédures et adaptera ses pratiques de travail pour répondre à ses objectifs en termes de production d'avis scientifiques et de déclarations avec les meilleurs critères de qualité;

2. renforcera sa présence et sa visibilité dans les États membres afin de consolider le réseau d'agences nationales qui s'avère essentiel pour mener à bien son mandat.

En outre, le positionnement de l'EFSA sur la scène internationale de la sécurité des aliments est important pour que son travail soit davantage reconnu au sein de la communauté internationale de l'évaluation des risques.

Les nouveaux défis à relever en 2008 comprendront probablement les nanoparticules dans les aliments, le clonage animal et l'application de la présomption d'innocuité reconnue dans l'évaluation des risques microbiologiques.

L'EFSA renforcera également ses systèmes internes en vue de veiller au respect et promouvoir les principes de transparence, d'ouverture. L'année 2008 sera marquée par plusieurs défis d'ordre administratif à relever, notamment en termes de gestion d'effectifs en expansion et de mise en œuvre totale des normes de contrôle internes nécessaires pour parvenir à une gestion financière saine. Plus des deux tiers du budget de l'EFSA, qui s'élève à 66,4 millions d'euros, seront utilisés pour fournir des conseils et des avis scientifiques et améliorer les méthodologies d'évaluation des risques. La communication restera une fonction essentielle de l'EFSA en 2008 et ses priorités seront de promouvoir la cohérence, la simplicité et la visibilité des activités de communication de l'EFSA et de continuer à développer des outils pour évaluer leur impact.

Evaluation des risques et conseils scientifiques

Les neuf groupes scientifiques actuels de l'EFSA, leurs groupes de travail et le comité scientifique (CS) continueront de faire appel aux dernières connaissances scientifiques et méthodologies pour rédiger leurs avis. Afin que les travaux soient menés conformément aux derniers développements scientifiques à l'échelle internationale et qu'ils s'appuient sur les données les plus récentes, l'EFSA s'efforcera de conclure des accords relatifs à l'échange de données, tels que celui signé en 2007 avec l'administration américaine chargée des aliments et des médicaments (United States Food and Drug Administration).

Les travaux scientifiques de l'EFSA s'attacheront à fournir des conseils et des avis scientifiques à la Commission européenne, au Parlement européen et aux États membres. Dans les domaines relevant de leur mandat, tous les groupes scientifiques mettront en place des auto-saisines visant à améliorer les méthodologies d'évaluation appliquées et les approches harmonisées, ou à fournir des conseils en la matière. Le cas échant, ils mettront également à profit les contributions des rapports scientifiques issus de conventions de subvention ou de contrats. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'appui pratique et scientifique apporté aux experts travaillant au sein du comité scientifique et des groupes scientifiques de l'EFSA, comme la mise à disposition d'outils de collecte de données.

Afin de garantir la plus haute qualité de ses opinions et avis scientifiques, l'EFSA doit faire en sorte que ses méthodes de travail et méthodologies soient basées sur les derniers développements scientifiques. A cette fin, l'Autorité développera et promouvra de nouvelles approches et méthodologies d'évaluation des risques dans le domaine de l'alimentation humaine et animale, la nutrition, la santé et la protection des plantes, la santé et le bien-être des animaux, sur la base des données les plus actuelles.

Dans un souci d'efficacité, le groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments (groupe scientifique AFC) sera remplacé en 2008, sous réserve de confirmation réglementaire, par deux nouveaux groupes scientifiques, l'un sur les additifs alimentaires et les substances nutritionnelles, et l'autre sur les matériaux en contact avec les animaux, les arômes, les enzymes alimentaires et les auxiliaires technologiques.

Pour contrôler la qualité de ses travaux scientifiques, l'EFSA a adopté en 2007 un dispositif en trois étapes, à savoir une auto-évaluation, un audit scientifique interne et un audit scientifique externe; ce dispositif sera renforcé en 2008.

Coopération avec les Etats membres

La stratégie de coopération de l'EFSA avec les États membres prévoit la mise en place de points de contact et la mise en oeuvre des activités de l'article 36. L'article 36 du règlement fondateur de l'EFSA permet aux organismes compétents des États membres d'aider l'EFSA dans sa mission et de nouveaux appels à propositions seront lancés en 2008 dans ce sens. L'EFSA disposera de points de contact établis dans les 27 États membres d'ici la fin 2008 afin d'améliorer la coopération avec les autorités nationales et de faciliter les échanges d'informations scientifiques. Le réseau EFSAnet et l'Extranet seront davantage mis à profit en tant que plate-forme de communication avec les Etats membres, la Commission européenne, les laboratoires communautaires de référence et les experts.

Le forum consultatif a recommandé à l'EFSA d'accorder la priorité à 12 projets de coopération sur l'évaluation des risques, tels l'analyse bénéfices/risques de l'enrichissement en acide folique des aliments, les risques émergents et l'harmonisation des méthodes et approches. Ces divers projets sont organisés sous forme de groupes de travail sur la coopération scientifique (ESCO), composés d'experts identifiés à la fois par l'EFSA et par les Etats membres. Les premiers résultats sont attendus pour le second semestre 2008.

En 2008, un accent particulier sera placé sur l'amélioration des instruments, dispositifs et structures nécessaires pour faciliter les échanges d'informations et de documentations scientifiques entre l'EFSA et les agences / autorités nationales sur les questions relevant de son mandat. Entre autres, une base de données d'experts sera élaborée pour aider l'EFSA et les autorités compétentes dans les États membres à sélectionner des experts scientifiques pouvant travailler dans le domaine de l'évaluation des risques en matière de sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Les sources d'information existantes seront consultées afin d'éviter toute redondance.

Partenaires et parties intéressées

Un dialogue étroit avec les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne et Conseil des ministres) sera maintenu en 2008. L'EFSA continuera d'être informée et de contribuer au développement de l'environnement législatif et politique européen dans les domaines relevant de son mandat afin de fournir des conseils et des avis scientifiques. En particulier, l'EFSA restera en étroite relation avec les pays assurant la présidence de l'UE en 2008 et 2009.

Pour consolider la place de l'EFSA sur la scène internationale en matière de sécurité des aliments, la collaboration avec des partenaires internationaux sera poursuivie et renforcée (par exemple, avec le Codex Alimentarius, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Agence européenne des médicaments, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation Mondiale de la Santé Animale) afin d'éviter toute divergence inutile des avis scientifiques émanant des différentes organisations. En 2008, les discussions sur les accords de confidentialité se poursuivront avec la Commission japonaise de la sécurité des aliments et l'Autorité néo-zélandaise de la sécurité des aliments. Dans le cadre du programme concernant les pays candidats, l'EFSA aidera les autorités alimentaires de Turquie, de Croatie et de Macédoine à constituer leur propre expertise de l'évaluation des risques dans la perspective de l'adhésion. Dans le même sens, l'EFSA entamera également des activités de coopération avec des pays voisins.

L'ouverture du dialogue et la transparence sont essentielles pour instaurer la confiance et la compréhension mutuelle des activités de l'EFSA avec ses parties intéressées. En 2008, l'EFSA préparera une stratégie concernant les parties intéressées basée sur l'étude conduite en 2007. L'EFSA consolidera les activités actuelles axées sur les parties intéressées, telles que les consultations publiques et les réunions de la plate-forme consultative pour les parties intéressées et accueillera les groupes de parties intéressées dans les réunions sur sa stratégie à moyen et long terme.

Communication

La communication continuera d'être au cœur de toutes les activités de l'EFSA. La direction de la Communication s'attachera à accroître la visibilité de la mission et de l'expertise scientifique de l'EFSA, à améliorer la clarté et la pertinence des communications de l'EFSA sur les risques et à promouvoir la cohérence des communications sur les risques dans la Communauté.

Un objectif clé pour 2008 sera de mettre en lumière l'excellence scientifique de l'EFSA en accroissant sa visibilité au sein de la communauté scientifique. L'EFSA s'efforcera de valoriser ses travaux scientifiques, de faciliter leur utilisation par ses clients et de promouvoir ses activités auprès d'un plus large public en exploitant tous les moyens de communication appropriés. L'EFSA affinera davantage sa stratégie de publication et de communication scientifiques avec le développement et la promotion des publications existantes telles que l' « EFSA Journal », la mise en place de nouveaux outils, la promotion de la participation et du soutien de l'EFSA à des conférences et événements clés, et s'efforcera d'étendre son audience via l'Internet.

L'EFSA améliorera la clarté et l'accessibilité de tous ses messages en renforçant sa capacité éditoriale interne. Les approches et produits de communication seront davantage adaptés en fonction des besoins des médias en se focalisant sur des domaines particuliers de spécialisation ou sur des pays. La réactivité aux médias sera accrue et l'utilisation d'outils multimédias en et hors ligne sera renforcée.

L'EFSA continuera de promouvoir la cohérence des communications via une plus grande coopération avec les autorités compétentes aux niveaux national, européen et international. L'EFSA favorisera les échanges bilatéraux de supports de communication avec les membres, adressera des messages plus ciblés aux acteurs clés et aux relais d'information, fournira des documents d'orientation pour étayer les efforts de communication et visera des approches communes de l'évaluation et de la surveillance de la perception des risques par le public.

L'Autorité poursuivra le développement d'outils destinés à évaluer l'impact et l'efficacité de ses activités de communication grâce à des analyses quantitatives et qualitatives de la couverture médiatique, des enquêtes auprès des internautes, des statistiques de consultation du site internet, des enquêtes sur les perceptions des consommateurs et des retours d'information des principaux groupes cibles de l'EFSA.

L'EFSA en bref

- **200** experts scientifiques externes (CS et membres des groupes scientifiques)
- Plus de **650** avis scientifiques adoptés
- **311** membres du personnel (décembre 2007)
- Réseau du forum consultatif : **27** Etats membres plus **3** pays observateurs

Points forts du programme de travail 2008 du comité scientifique et des groupes scientifiques de l'EFSA

Mener des évaluations des risques et fournir des conseils scientifiques

- Avis sur les implications du clonage animal par le transfert de noyaux de cellules somatiques,
- Avis sur la nécessité d'adopter des approches spécifiques de l'évaluation des risques des applications de nanotechnologie,
- Mise à jour scientifique sur la grippe aviaire et la fièvre catarrhale,
- Elaboration de profils nutritionnels des aliments présentant des allégations de santé, en établissant des listes des allégations de santé autorisées,
- Examen des apports de référence pour la population en matière d'énergie, de nutriments et d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique,
- Evaluation quantitative des risques microbiologiques sur les *Campylobacter* dans les produits à base de viande et les élevages de volailles de chair,
- Evaluation de l'impact sur la santé publique des contaminants des denrées alimentaires, par exemple, les métaux, les mycotoxines et les composés présents naturellement ou au cours de la transformation alimentaire,
- Evaluation des risques de contamination croisée indésirable des aliments non cibles par des coccidiostatiques autorisés en tant qu'additifs alimentaires,
- Evaluation des mycotoxines dans les aliments pour animaux eu égard à la santé animale et publique.

Améliorer les méthodologies d'évaluation des risques

- Lignes directrices pour l'harmonisation de l'appréciation des évaluations des risques dus aux nuisibles,
- Documents d'orientation sur la transparence en matière d'évaluation des risques et sur l'utilisation de l'approche de la dose de référence dans l'évaluation des risques,
- Document d'orientation concernant la méthodologie, les approches, les outils et les limites de l'évaluation des risques et des bénéfices des aliments pour la santé humaine,
- Identification d'indicateurs normalisés du bien-être des animaux pour les principales espèces de bétail,
- Application de la présomption d'innocuité reconnue dans l'évaluation des risques microbiologiques,
- Proposition sur l'harmonisation des bonnes pratiques en matière d'évaluation des risques basée sur un rapport résumant les lignes directrices existantes, les documents d'orientation et de gestion de la qualité au sein de l'EFSA et des Etats membres,
- Rationalisation de l'évaluation des méthodes alternatives pour l'élimination des sous-produits d'animaux dans le respect de l'environnement,
- Documents d'orientation pour harmoniser l'évaluation des risques liés aux additifs des aliments pour animaux,
- Orientation pour harmoniser davantage l'évaluation des risques liés aux OGM,
- Harmonisation des méthodologies de collecte de données et amélioration de la comparabilité des informations reçues des États membres sur les agents zoonotiques et biologiques,
- Préparation de systèmes de surveillance et de signalement harmonisés pour la résistance aux antimicrobiens, les zoonoses parasitaires, *Escherichia coli* vérotoxinogène, *Yersinia*, la rage et la fièvre Q ainsi que pour les pathogènes zoonotiques dans les aliments.

TM-81-07-169-FR-D

efsa
European Food Safety Authority

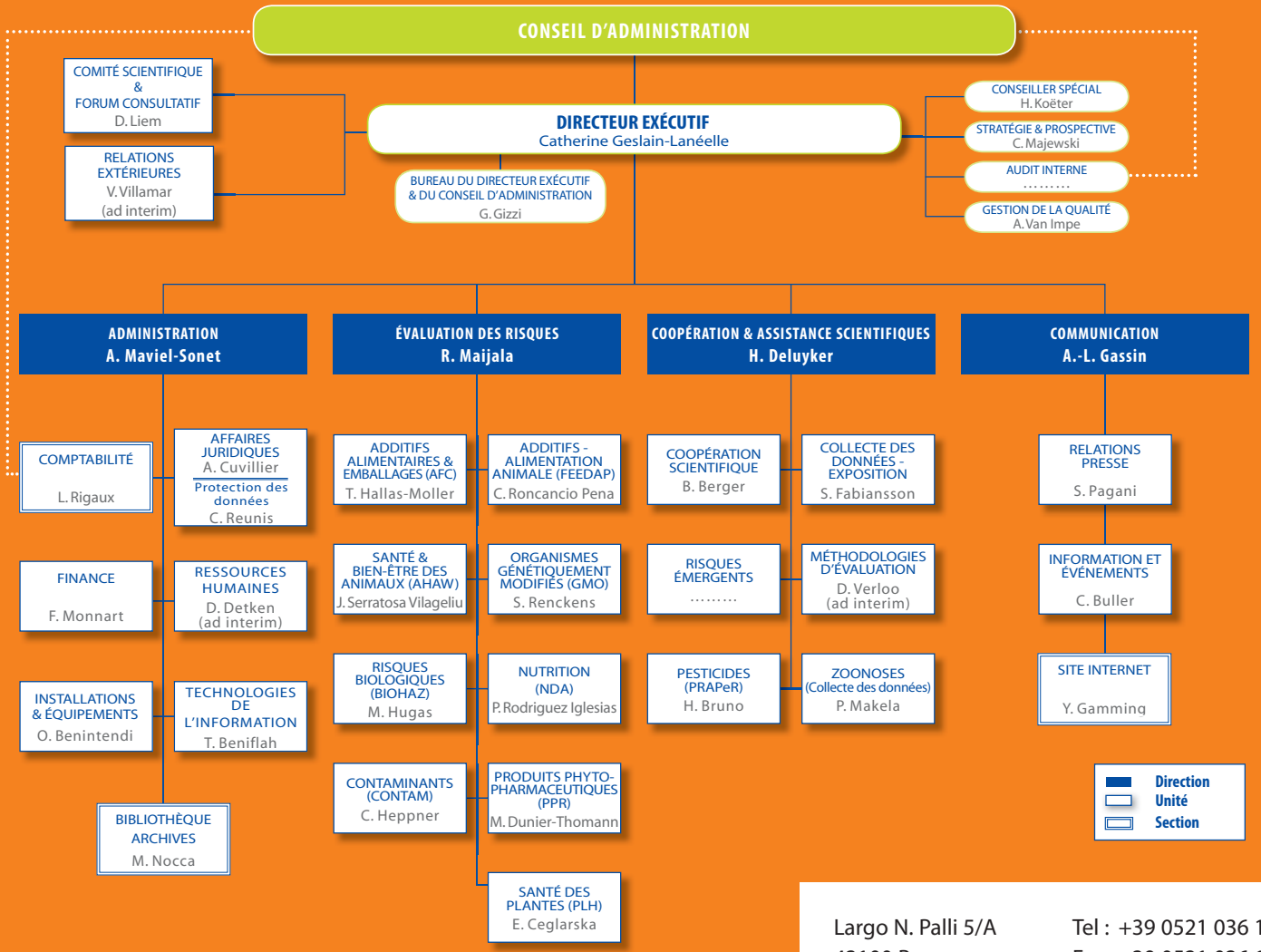

Largo N. Palli 5/A
43100 Parme
Italie

Tel : +39 0521 036 111
Fax : +39 0521 036 110
info@efsa.europa.eu
www.efsa.europa.eu